

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 FEVRIER 2021 A 20H00
A LA SALLE DE LA CLEF DES CHAMPS

Date de convocation10/02/2021
Date d'affichage du compte-rendu19/02/2021

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, CADORET Nadia, FEDFEBEL Dominique, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINEAU Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIÈRE Sylvain, JADEAU Valérie, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PASQUIER Nicole, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GABARD Bruno ayant donné procuration à CREPIN Cédric
VALTAT Karine ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absent excusé: RODRIGUES Sarah
Absent : -

Secrétaire de séance : FORGET GAGEOT Florence

→ *Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021 est approuvé sans observations particulières.*

Proposition de rajouter à l'ordre du jour :

FINANCES

2. Travaux de mise en sécurité du Pont Eiffel – Subvention Plan de relance Région 2021 –
Approbation nouveau plan de financement

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. EHPAD Montfort – Désignation des représentants de l'administration aux CAPL

RESSOURCES HUMAINES

2. Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Mise en place de Contrats d'Engagement Educatif (CEE) durant les vacances scolaires

ORDRE DU JOUR

I *DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL*

1. Déclarations d'Intention d'aliéner

Non exercice du DPU pour les dossiers ci-dessous :

- Dossier reçu le 11 janvier 2021 - Bâti sur terrain d'une superficie de 139 m² - Section AE n° 512 - 16 rue de la Jouvence appartenant à la SCI YVONNICK.
- Dossier reçu le 11 janvier 2021 - Bâti sur terrain d'une superficie de 10 m² - Section AE 110 - Rue de la Jouvence appartenant à la SCI YVONNICK.
- Dossier reçu le 13 janvier 2021 - Bâti sur terrain d'une superficie de 816 m² -Section C n° 596 - 21 rue du Pinson appartenant à M. et Mme DEHOUX Louis-Henri.

2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

| DATES SIGNATURE | LIEUX | OBJETS/TRAVAUX | ENTREPRISES | MONTANTS TTC |
|-----------------|---------------------|-----------------------|---------------|--------------|
| 25/01/2021 | Maison des pêcheurs | Diagnostic structurel | AREST | 2 280,00 € |
| 05/02/2021 | Pont Eiffel | Inspection ouvrage | SIGNA CONCEPT | 2 796,00 € |

// FINANCES

1. Vote des subventions aux associations ou groupements divers 2021

Comme chaque année à la même époque, il est proposé de délibérer sur le montant des subventions accordées aux associations et groupements divers.

Les différentes commissions ont travaillé sur les dossiers de demandes pour l'année 2021. Il est rappelé que le principe est de subventionner à hauteur de 17 € par jeune St Laurentais de moins de 18 ans et 125 € pour la musique. Des subventions exceptionnelles peuvent être octroyées en fonction des projets.

A noter que les subventions proposées au titre de l'année 2021 ne reflètent pas une année « classique » compte tenu du manque d'activité des associations depuis un an en raison de la crise sanitaire que nous traversons.

Le total des subventions s'élève à :

- Associations culturelles : 9 700 €
- Associations sportives : 5 466 €
- Associations environnement/agriculture : 530 €
- Divers : 2 200 €

Le Conseil Municipal, à 25 voix POUR et 1 ABSTENTION se prononce en faveur des subventions 2021 dont le détail est annexé au présent compte-rendu.

Exprimés : 26

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

2. Travaux de mise en sécurité du Pont Eiffel – Subvention Plan de relance Région 2021 – Approbation nouveau plan de financement

Les travaux de mise en sécurité du Pont Eiffel peuvent également prétendre à une subvention dans le cadre du plan de relance de la Région à hauteur de 30% des dépenses réalisées.

Pour compléter cette demande de subvention le conseil municipal doit délibérer sur l'approbation du nouveau plan de financement ci-dessous :

| Dépenses | | Recettes | | |
|--|---------------------|---|---------------------|-----------------|
| Nature | Montant | Nature | Montant | % |
| <i>Reprise étanchéité - Travaux préparatoires et déblaiement</i> | 58 875,00 € | Subvention Préfecture | 218 000,00 € | 40,00 % |
| <i>Reprise étanchéité - Reconstitution de la structure métallique</i> | 156 500,00 € | Subvention Conseil Départemental | | |
| <i>Reprise étanchéité - Traitement de protection de l'extrados</i> | 34 900,00 € | Subvention Conseil Régional | 163 500,00 € | 30,00 % |
| <i>Reprise étanchéité - Reconstitution de la chaussée</i> | 88 075,00 € | Concours financiers | | |
| <i>Traitement anticorrosion de la partie intrados et aérienne - travaux préparatoire et sur la structure</i> | 128 550,00 € | Autres aides publiques obtenues | | |
| <i>Traitement anticorrosion de la partie intrados et aérienne - protection anti-corrosion</i> | 59 000,00 € | | | |
| <i>Etudes, publicité et dépenses imprévues</i> | 19 100,00 € | | | |
| | | Sous-total | 381 500,00 € | 70,00 % |
| | | Emprunt | | |
| | | Autofinancement | 163 500,00 € | |
| | | Sous-total reste à charge de la collectivité | 163 500,00 € | 30,00 % |
| Total dépenses | 545 000,00 € | Total Recettes | 545 000,00 € | 100,00 % |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du plan de relance.

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

III RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS

1. Création d'une agence postale communale

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la poste au sujet de la fermeture du bureau de poste et l'ouverture d'une agence postale communale et le conseil municipal a déjà émis un avis favorable de principe à ce sujet.

Suite à la dernière rencontre avec la représentante de la poste voici les nouvelles informations.

L'agence postale communale offrirait des prestations postales courantes :

- Produits et services postaux (affranchissement, vente de timbres, vente de « prêt à poster », d'emballages Colissimo, dépôt et retrait de recommandés, de procurations courrier, réexpédition du courrier...).
- Services financiers et prestations associées (retrait d'espèces sur un compte courant postal, mandat cash, procurations, versements d'espèces sur son compte courant postal...)
- Vente de produits tiers (produits et services de téléphonie « La Poste Mobile », produits et services de Partenaires de La Poste).

Une convention établirait les conditions de la mise en œuvre du partenariat, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

L'ouverture de l'agence postale pourrait intervenir le mardi 7 septembre 2021. Elle serait ouverte, du mardi au vendredi après-midi ainsi que le samedi matin (horaire précis à définir).

Des travaux seraient alors envisagés dans la mairie pour accueillir l'agence postale. Une partie des archives devraient monter à l'étage afin d'installer une borne d'accueil suffisamment importante afin de stocker les colis de l'agence postale.

Un agent pour le poste d'accueil de la mairie est actuellement en cours de recrutement. Cette même personne aurait en charge l'agence postale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'une agence postale communale à compter du 7 septembre 2021.

Exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

IV LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

1. Contractualisation avec la société DVH pour la mise en fourrière des véhicules

Il est proposé de signer un contrat avec la société DVH permettant l'enlèvement des stationnements gênants en vue de la mise en fourrière.

La participation financière s'élève à 250 € par enlèvement.

Le détail de la procédure est présenté en séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à contractualiser avec la société DVH pour la mise en fourrière des véhicules.

Exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

V INTERCOMMUNALITE

1. Maison de santé Saint Laurent sur Sèvre – Loyer du nouveau médecin

Suite à l'installation du Docteur RASOLOSIA neurologue à la maison de santé, il est proposé au conseil municipal de prendre en charge les six premiers mois de loyer à compter du 1^{er} février 2021.

Montant du loyer : 572.62 €/mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la prise en charge financière du loyer de la maison médicale du 1^{er} février au 31 juillet 2021 au titre de l'arrivée du Docteur RASOLOSIA et pour un montant de 572.62 € / mois.

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

IV RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre des mouvements de personnel, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} mars 2021 :

- o Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (31,5h/35^{ème}).
- o Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- o Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs telle qu'énoncée ci-dessus.

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

2. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Mise en place de Contrats d'Engagement Educatif (CEE) durant les vacances scolaires

Le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement de personnels pour assurer de l'accueil de loisirs de mineurs durant les vacances scolaires dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Educatif (CEE). Le contrat d'engagement éducatif est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs assurant l'accueil et l'encadrement collectifs de mineurs. Il a été créé en 2006 afin de répondre aux besoins spécifiques de ce secteur d'activités. Ces contrats d'engagement éducatif sont des contrats de droit privé faisant l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération. Les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Deux conditions tenant à la nature de l'emploi doivent être remplies pour permettre le recours aux CEE :

- Le caractère non permanent de l'emploi,
- Le recrutement en vue d'assurer des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise en place du Contrat d'Engagement Educatif (CEE) pour les personnels assurant l'animation et l'encadrement des enfants mineurs présents à l'ALSH durant les périodes de vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, décide le recrutement d'animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'ALSH selon la réglementation en vigueur et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants dès lors que les besoins du service l'exigeront.

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. EHPAD Montfort – Désignation des représentants de l'administration aux CAPL

La réglementation relative aux institutions sociales et médico-sociales prévoit que des représentants de l'administration siègent aux Commissions Administratives Locales de l'EHPAD Montfort.

Cette instance se réunit deux fois par an et a pour objet le recueil de l'avis d'une instance paritaire sur les évolutions de carrières des fonctionnaires.

Dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, l'EHPAD Montfort demande de bien vouloir faire désigner par le conseil municipal les deux personnes qui seront représentants aux CAPL de l'EHPAD.

A cet effet M. Eric COUDERC et Mme Marie-Noëlle HERSANT se portent candidats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Eric COUDERC titulaire et Mme Marie-Noëlle HERSANT suppléante des CAPL de l'EHPAD Montfort.

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

V QUESTIONS DIVERSES

A Saint Laurent sur Sèvre, le 19 février 2021

Le Maire,
Eric COUDERC